



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

44^e séance plénière

Lundi 1er novembre 1999, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Cyclone en Inde et accident d'un avion égyptien

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de passer au point inscrit à notre ordre du jour pour cet après-midi, je voudrais, au nom de tous les Membres de l'Assemblée, exprimer notre plus profonde sympathie au Gouvernement et au peuple indiens suite à la perte tragique en vies humaines et aux dégâts matériels importants résultant du récent cyclone.

C'est également avec une profonde tristesse que j'ai appris hier l'accident du vol 990 d'Egyptair, disparu dans les eaux internationales dans les premières heures du dimanche 31 octobre, à proximité de la côte de Nantucket Island, dans le Massachussets.

Je voudrais m'associer aux autres dirigeants du monde et aux personnes concernées pour exprimer notre profonde tristesse et toute notre sympathie après cette terrible tragédie, et présenter nos condoléances aux familles éprouvées, aux proches et aux amis de tous ceux qui se trouvaient à bord et ont péri si tragiquement.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : demande d'inscription d'une question additionnelle

Note du Secrétaire général (A/54/234)

Le Président (*parle en anglais*) : Dans le document A/54/234, le Secrétaire général a l'honneur de demander, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la cinquante-quatrième session d'une question additionnelle intitulée «Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone». Compte tenu de la nature de cette question, le Secrétaire général demande, en outre, qu'elle soit renvoyée à la Cinquième Commission.

S'il n'y a pas d'objection et en raison de l'urgence de cette demande, je considérerai que l'Assemblée générale accepte de déroger à la disposition pertinente de l'article 40 du Règlement intérieur, qui veut que le Bureau se réunisse sur la question de l'inscription de cette question subsidiaire à l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale, sur proposition du Secrétaire général, souhaite inscrire à l'ordre du jour de la présente

session une question additionnelle intitulée «Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone»?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée générale, également sur proposition du Secrétaire général, souhaite renvoyer cette question à la Cinquième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Président de la Cinquième Commission sera informé de la décision qui vient d'être prise.

La séance est levée à 15 h 25.